

# Rhin-Meuse

# INFOS



**AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**JOURNAL D'INFORMATION  
DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**  
Établissement public du ministère en charge du développement durable

## Dossier

**L'écologie un levier de croissance**  
pages 2-3

### Eau et gouvernance

- Les SAGE, au cœur du territoire
  - Le SAGE un outil de gouvernance conforté
  - Le label SAGE
- page 4

### Qualité de l'eau

État des eaux, le point  
page 5

### Eau et santé

Échange de bons procédés pour  
une eau de qualité  
page 6

### Eau nature et biodiversité

L'eau pour reprendre le cours  
de la vie  
page 6

### Eau et pollution

- Anticiper
  - L'autosurveillance comme aide  
à la décision
- page 7

### Actualités

3 rendez-vous à ne pas manquer  
page 8

### Vient de paraître

page 8



# Programme révisé de l'agence de l'eau

Des aides plus attractives pour les projets  
prioritaires



**Marc HOELTZEL**  
Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

## DE LA PLANIFICATION À L'ACTION

Ce début d'année 2016 est marqué pour l'agence de l'eau et ses instances par l'entrée en vigueur du plan de gestion des eaux 2016-2021 et du programme d'intervention révisé 2016-2018. Étroitement liés, ces documents de planification à moyen terme fixent le cap à suivre en matière de politique de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse.

Leur promulgation n'est bien entendu pas suffisante à une mise en pratique instantanée. Informer, mobiliser, expliciter, partager... est au cœur des démarches et de l'action quotidienne des équipes de l'agence de l'eau.

Conforter les stratégies partenariales historiques, en imaginer de nouvelles à l'appui de la nouvelle carte territoriale qui va conférer des compétences élargies aux collectivités, est également un facteur de réussite.

Si aujourd'hui, la politique de l'eau est contributrice aussi bien de l'urbanisme, de l'énergie, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, du développement économique des territoires et de leur attractivité, de l'amélioration du cadre de vie... sa mise en œuvre nécessite la mobilisation de tous !

De nombreux acteurs s'y emploient déjà comme vous allez le découvrir au fil des pages de ce nouveau numéro de Rhin-Meuse infos.

Bonne lecture !

# Dossier

## L'écologie : un levier de croissance

"Nous démontrons notre capacité d'adaptation, de réaction afin d'avoir à travers nos choix et priorités une influence environnementale et économique." C'est en ces termes que le président du Comité de bassin, Claude Gaillard, a conclu le débat qui a entériné, en fin d'année dernière, l'adoption du programme d'action révisé de l'agence de l'eau pour les années 2016-2018. La déclinaison opérationnelle est désormais à l'ordre du jour. Marc Hoeltzel, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, met en lumière les priorités et les différentes opportunités d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour leurs investissements en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau.

**RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :**  
Les modalités d'aides de l'agence de l'eau ont été révisées. Pourquoi ? Et quel signal souhaitez-vous passer à vos partenaires ?

**MARC HOELTZEL (MH) :**  
Constatant un ralentissement de l'investissement public en matière d'eau et d'assainissement il est apparu opportun de renforcer à la fois l'attractivité des conditions d'intervention de l'agence de l'eau et la lisibilité de nos priorités afin de répondre aux objectifs environnementaux qui nous sont assignés. Par ce biais, je souhaite faire mieux partager notre stratégie d'actions mais également démontrer que l'écologie peut être un levier de croissance et de soutien à l'économie locale.

*...renforcer l'attractivité des conditions d'intervention de l'agence de l'eau.*

**(RMI) :** L'agence de l'eau encourage une mobilisation collective des usagers de l'eau (collectivités, acteurs économiques) pour reconquérir la qualité de l'eau. De quelle manière cette mobilisation s'illustre-t-elle, et notamment avec les services de l'État ?

**(MH) :** La politique d'intervention de l'agence de l'eau est partenariale par essence. Cela vaut en premier lieu pour les autres financeurs de la politique de l'eau avec lesquels nous avons conclu des contrats cadres pour mutualiser nos moyens financiers sur nos priorités partagées.

La politique partenariale vise aussi des collaborations avec des structures relais pour développer de l'ingénierie territoriale en appui de nos financements classiques. Avec les services de l'État, il est recherché la complémentarité avec l'action réglementaire, afin de faciliter les mises en conformité des maîtres d'ouvrage. Ainsi, les financements et les modes de coopération sont multiples.

*...faire émerger les actions prioritaires pour protéger la ressource en eau et développer les territoires.*

Cette souplesse vise à concentrer nos moyens financiers sur les projets significatifs pour l'amélioration de la qualité de l'eau ou le changement durable des pratiques. La valorisation des projets répondant aux attentes de multiples donneurs d'ordre est un moyen de mettre en valeur les partenariats.

**(RMI) :** Sur les thématiques relevant de la responsabilité des collectivités, des cibles prioritaires ont été identifiées. Les collectivités concernées ont été informées.

**Qu'attendez-vous de cette sensibilisation individuelle ?**

**(MH) :** Compte tenu de la complexité de la directive cadre sur l'eau, il

n'est pas aisé pour un élu d'appréhender en quoi la contribution de sa collectivité est importante pour l'atteinte du bon état des eaux et au-delà le respect des obligations communautaires. Il m'est apparu important d'apporter cette explication aux collectivités concernées, tout en les informant des conditions d'aides majorées disponibles auprès de l'agence de l'eau.

Cette double information doit permettre de faire émerger dans la durée les projets et les actions qui ont été recensées prioritaires pour la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Au-delà des mécanismes d'intervention classiques de l'agence de l'eau, la démarche vise aussi à faire connaître d'autres modes d'intervention tels que l'appel à projets permettant d'agir de manière expérimentale sur des champs émergents, à l'instar de l'adaptation au changement climatique.

**(RMI) :** Certaines problématiques (comme la protection des captages d'eau potable) ont du mal à émerger. Quels moyens



L'agence de l'eau renforce à la fois l'attractivité de ses conditions d'intervention et donne plus de lisibilité à ses priorités afin que les investissements en faveur de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques se révèlent être un atout pour le développement des territoires et de l'économie locale.



**se donnent l'agence de l'eau pour accompagner les acteurs dans ce type de démarche ?**

**(MH) :** La protection des bassins d'alimentation des captages d'eau potable est effectivement une tâche

complexe. La forte proportion de captages dégradés fixe une obligation de résultat pour l'agence de l'eau.

Dans le cadre de son 10<sup>ème</sup> programme d'action, des moyens sans précédent sont consacrés à cet objectif allant du

financement d'animation à l'acquisition de matériel pour le changement durable de pratiques mais également un possible soutien à l'émergence de filières agricoles de proximité adaptées aux enjeux de protection des ressources en eau potable. L'agence

de l'eau souhaite aussi mettre la collectivité distributrice au centre du dispositif même si les solutions à mettre en œuvre restent l'apanage des exploitants agricoles et que rien n'est possible sans le partenariat avec les organisations profes-

sionnelles agricoles. Pour cet enjeu majeur, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a lancé un appel à projets qui a permis de dégager des pistes nouvelles qui seront expérimentées et valorisées ■

## Développer les territoires et protéger les ressources en eau

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a identifié des cibles prioritaires sur des problématiques relevant de la responsabilité des collectivités. Les collectivités concernées ont été individuellement informées.

**Objectif : améliorer la qualité des ressources en eau en offrant des opportunités attractives d'accompagnement.**

### AIRES D'ALIMENTATION EN D'EAU POTABLE DES CAPTAGES : LES PROTÉGER

331 points de captage dégradés par des nitrates et pesticides  
203 collectivités concernées.

L'agence de l'eau mobilisée. Elle élargit son dispositif d'accompagnement en soutenant une diversité d'actions (animation à hauteur de 80%, études préalables, démarches foncières, développement de filières, mesures agro-environnementales...).

→ **Chiffre Clé**  
1 euro investi en prévention = 10 euros d'économies en traitement de l'eau

### ASSAINISSEMENT DES PETITES COLLECTIVITÉS : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

450 collectivités de moins de 2 000 habitants dont les rejets d'eaux usées domestiques dégradent la qualité de l'eau.

L'agence de l'eau mobilisée. Subvention possible jusqu'à 80% pour la mise en place d'un programme d'assainissement (collecte et traitement).

→ **Chiffre Clé**  
4 000 € HT/habitants = coût moyen "standard" d'une opération d'assainissement collectif (études, travaux...) d'une petite collectivité avant déduction des aides éventuelles



### RÉSEAUX D'EAU POTABLE : ÉVITER LES FUITES

319 collectivités concernées (représentant 11% de la population du bassin Rhin-Meuse) par des rendements de distribution d'eau potable insuffisant

L'agence de l'eau mobilisée. Des subventions de 20 à 35 % (complétées par des avances remboursables) pour les travaux de rénovation et de remplacement des conduites d'eau potable.

→ **Chiffre Clé**  
Taux de perte moyen dans les réseaux de distribution = 25%. La faute aux fuites !

### COURS D'EAU, MILIEUX HUMIDES : LEUR FAIRE JOUER PLEINEMENT LEUR RÔLE

La restauration des cours d'eau et des milieux humides, en complément des opérations de dépollution, est sur beaucoup de secteurs une action indispensable permettant à la fois de retrouver une faune et une flore adaptées, d'améliorer la qualité de l'eau de manière durable et significative. Pensez à intégrer ces actions dans le cadre de vos projets d'assainissement, de gestion des inondations, de réduction des pollutions diffuses, d'aménagement urbain...

L'agence de l'eau mobilisée. Jusqu'à 80% de subvention pour des programmes globaux de restauration. Pour les effacements d'ouvrages, possibilité d'aide à 100% (hors encadrement des aides publiques) et 80% pour les zones humides remarquables.

→ **Chiffre Clé**  
1 hectare de zone humide permet d'économiser entre 37 et 617 euros par an au titre de la lutte contre les inondations et jusqu'à 11 300 euros par an pour ce qui est de l'épuration de l'eau.

### GESTION DES EAUX PLUVIALES : INNOVER

70 collectivités concernées

L'agence de l'eau mobilisée. Subvention possible de 50 à 70% pour la mise en place d'un programme de gestion des eaux pluviales (y compris le développement de techniques alternatives).

→ **Chiffre Clé**  
30% des cours d'eau (tout ou partie) dégradés par les rejets des réseaux d'assainissement par temps de pluie

# Les SAGE, au cœur du territoire

Au nombre de 11 sur le bassin Rhin-Meuse, les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sont des atouts considérables pour la définition et la mise en œuvre de la politique locale de l'eau. Les commissions locales de l'eau (CLE) instances d'élaboration et de mise en commun des SAGE, sont des modèles de gouvernance participative. Rencontre avec le président de la CLE du SAGE Giessen-Lièpvrette, Jean-Marc Riebel.



Pour Jean-Michel Riebel : «Le SAGE est une boîte à outils qui doit satisfaire une logique coût / efficacité»

**RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :**  
Quels sont selon vous les intérêts d'une démarche Sage ?

**JEAN-MARC RIEBEL (JMR) :**  
La Commission locale de l'eau (CLE) c'est le parlement de l'eau. On partage un diagnostic sur la problématique de l'eau et également une vision cohérente, commune et collective sur la globalité du territoire. Tout le

monde, les élus, les administratifs et les usagers agissent en même temps et dans le même sens. La prise de décision dans ce contexte est ainsi beaucoup plus aisée.

**(RMI) :**  
Quels sont les liens entre la CLE et les acteurs locaux ?

**(JMR) :**  
C'est l'élément essentiel, les liens sont étroits. Ce maillage s'est créé au moment du diagnostic. Des commissions thématiques ont vu le jour associant des élus, des agriculteurs, des industriels, des représentants d'associations de protection de la nature, des pêcheurs et tous ce sont impliqués de la même manière et au même niveau, avec une réelle ouverture d'esprit. Beaucoup de travail a été fourni. Un procédé identique a été employé pour la phase prospective et l'écriture des documents SAGE.

**(RMI) :**  
Le SAGE Giessen-Lièpvrette a été approuvé en 2016. Comment imaginez-vous sa mise en œuvre ? Que va changer son approbation ?

**(JMR) :**  
Le SAGE doit avoir une vision stratégique et prospective. C'est une boîte à outils avec laquelle nous devons satisfaire une logique coût/efficacité.

Je suis convaincu par ailleurs qu'avec compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), le SAGE va être renforcé et va surtout nous permettre d'accélérer la mise en œuvre des décisions prises au sein de la CLE. L'approbation du SAGE va légitimer notre position, nos actions, nous garantir d'être des interlocuteurs privilégiés car la situation est complexe, nous travaillons sur deux départements avec deux directions départementales des territoires et deux préfets. Nous existons davantage dans le rôle d'incitateur plus que d'opérateur. Nous avons réussi à inscrire au budget de la vallée de Villé (67), les engagements du SAGE et notamment des actions prioritaires comme la préservation ou la renaturation des zones humides.

**(RMI) :**  
Comment définiriez-vous votre rôle de Président de CLE ?

**(JMR) :**  
Le Président est un animateur politique, il donne les impulsions, il est le garant de l'évolution de la stratégie du SAGE. La CLE est la garantie du maintien de la gouvernance actuelle et de la réflexion sur les projets futurs. Elle a un rôle essentiel de fédérateur. Je souhaite aussi souligner l'importance de l'animation au quotidien, l'implica-

tion et la nécessité que l'animateur du SAGE soit le référent et devienne incontournable sur le territoire.

**(RMI) :**  
Que pensez-vous de l'articulation entre le rôle de l'agence de l'eau et de la CLE ?

**(JMR) :**  
L'agence de l'eau est bien sûr un financeur mais elle est aussi le garant des objectifs globaux du plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse, sans oublier son appui grâce à son expertise technique et réglementaire. Elle anime le réseau des présidents de CLE qui est important pour par-

tager de bonnes pratiques. L'Alsace avait préalablement mis en place des rencontres de travail entre les différents SAGE alsaciens. Associer les présidents du CLE aux démarches et à la gouvernance est une bonne idée.

**(RMI) :**  
Que pensez-vous du label SAGE ?

**(JMR) :**  
La labellisation est un signal important sur le territoire, c'est une marque de reconnaissance, cela va permettre de faciliter le dialogue et de donner plus de lisibilité et de crédibilité aux CLES... mais il va falloir envisager de bonifier les subventions !



Des aménagements facilitant la circulation piscicole, un bel exemple de gestion concertée.

**EN SAVOIR PLUS SUR LES SAGE :** <http://www.eau-rhin-meuse.fr/sage>  
[stephanie.gries@eau-rhin-meuse.fr](mailto:stephanie.gries@eau-rhin-meuse.fr)

## Le SAGE, un outil de gouvernance conforté

Document d'orientation et d'encadrement de la gestion locale de l'eau, le SAGE est également un réel outil de gouvernance et notamment dans l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le plan de gestion des eaux (SDAGE) actualisé le prouve.

En effet, dans le nouveau SDAGE 2016-2021, approuvé en fin d'année 2015, l'objectif est clair, associer le plus en amont possible les acteurs locaux et mettre les acteurs relais au cœur du dispositif de définition et de mise en œuvre de la politique de l'eau. Au travers de leur portage politique, de la concertation mise en place avec la commission locale de l'eau (rassemblant les élus, les usagers, les services de l'Etat et les établissements publics) et d'une animation locale dédiée, les SAGE permettent de favoriser l'appropriation locale des enjeux de l'eau, de prévenir les conflits d'usage, de construire un territoire durable et également d'initier des actions collectives.

Par ailleurs lors de la réunion des présidents des Commissions Locales de l'Eau (CLE), le 10 novembre 2015, il a été décidé de les associer dans les instances techniques et politiques de bassin, d'améliorer la coopération entre les CLE et le Comité de bassin, de donner de la visibilité sur le rôle et la plus-value des SAGE et des CLE...

## Le label SAGE

Pour dynamiser et porter à connaissance l'ensemble des actions menées au sein des SAGE, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, en collaboration avec l'équipe des animateurs de SAGE, ont imaginé ce label.

Un objectif principal : améliorer la visibilité des SAGE en valorisant les actions opérationnelles exemplaires mises en œuvre sur les territoires de SAGE.

Le label SAGE est un outil de communication destiné à valoriser le rôle des SAGE et des CLE dans la mise en œuvre des priorités de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, à rendre les SAGE visibles sur le terrain, à impliquer les maîtres d'ouvrage locaux dans la mise en œuvre du SAGE.

La charte liée au Label a été approuvée au Conseil d'administration de l'agence de l'eau en février 2016. Il sera ensuite de la responsabilité de chaque Commission locale de l'eau de la décliner sur son territoire. Le label SAGE, reflet des actions phares du SAGE, permettra ainsi à chaque porteur de SAGE de mettre en lumière leurs actions et réaffirmer ses valeurs.



Une signature pour faire valoir les actions phares des SAGE

## État des eaux, le point

L'état des eaux du bassin Rhin-Meuse s'améliore. C'est ce que démontre l'analyse des données à moyen et long terme. Les efforts consentis par les nombreux acteurs portent leurs fruits. Qualité physique, biologie, pollution organique, nitrates dans les eaux souterraines sont les indicateurs qui progressent. Néanmoins, la mobilisation de tous les acteurs doit continuer pour atteindre l'objectif de bon état des eaux fixé par les plans de gestion des eaux. Cette mobilisation doit notamment se développer davantage sur les secteurs prioritaires sur lesquels l'agence de l'eau a développé des conditions d'aides majorées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (voir pages 2-3).

L'état d'un cours d'eau s'apprécie au regard d'une diversité de critères dont certains s'améliorent, d'autres stagnent...

### ÉTAT ÉCOLOGIQUE

#### Hydromorphologie



Un cours d'eau en bon état physique se caractérise notamment par un lit sinueux et diversifié ainsi que par des berges naturelles pourvues d'une végétation dense. La dégradation de cette composante « physique » a un impact sur la qualité biologique du cours d'eau qui constitue un indicateur central de l'état des eaux.



En 10 ans, ce sont presque 3 000 kilomètres de cours d'eau qui ont fait l'objet d'opérations de restauration. Les suivis mis en place sur certains secteurs ayant bénéficié de programmes ambitieux de renaturation ont montré des retours spontanés d'espèces animales et végétales typiques de leur type de cours d'eau. C'est le cas à Hatrize par exemple, où un an après l'effacement d'ouvrages et la réalisation d'importants travaux de restauration, la présence de barbeau a été multipliée par 2.

#### Biologie



Le bon état biologique des rivières est évalué à partir de plusieurs indicateurs représentatifs de la bonne santé et de la diversité des différentes familles d'organismes vivants dans les cours d'eau (poissons, invertébrés, diatomées et macrophytes). Il reflète les conditions de vie des « habitants » du cours d'eau sur plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années.



Si seulement un tiers des cours d'eau est en bon état biologique, 28% des sites de surveillance ont vu leur état biologique progresser favorablement depuis 2007. Les peuplements biologiques étant sensibles aux conditions chimiques et physiques des milieux, cette progression témoigne que les efforts réalisés à travers les différents projets de dépollution et de renaturation sont efficaces.

#### Nutriments et matières organiques



Leur présence excessive dans les cours d'eau et les plans d'eau peut provoquer, en période estivale, un phénomène d'eutrophisation des eaux avec un développement excessif de la végétation aquatique et un appauvrissement en oxygène. Ce phénomène provoque une mortalité des espèces aquatiques les plus sensibles. Ils sont principalement issus des rejets de stations d'épuration des collectivités et des industriels.



Leur présence a très nettement diminué dans les cours d'eau entre 2007 et 2014. 48% des stations de mesure ont progressé sur le paramètre du phosphore par exemple. Deux tiers des cours d'eau atteignent maintenant le bon état pour ces éléments. Ces progrès certains démontrent l'efficacité des différents projets de réduction des rejets urbains et industriels dans les zones les plus prioritaires.

### ÉTAT CHIMIQUE, DONT :

#### Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)



Ce sont des produits principalement issus de combustion incomplète de charbons, bois et de produits pétroliers. Ils sont très nocifs.



Leur dispersion par voie atmosphérique contribue à contaminer de très nombreux cours d'eau. 70% des points de surveillance sont déclassés à cause de ce paramètre.

#### Les métaux et métalloïdes (zinc, mercure, cuivre et arsenic principalement)



Ils sont issus d'apports ponctuels urbains et industriels, d'apports diffus agricoles, de contaminations historiques. Une partie peut néanmoins être d'origine naturelle.



Ils sont présents en excès sur plus de 40% des points de surveillance.

#### Les pesticides et biocides



Ils sont principalement issus de l'activité agricole, mais également des espaces verts et jardins des particuliers. Même si les pratiques d'utilisation sont en constante amélioration, leurs ventes restent en augmentation régulière.

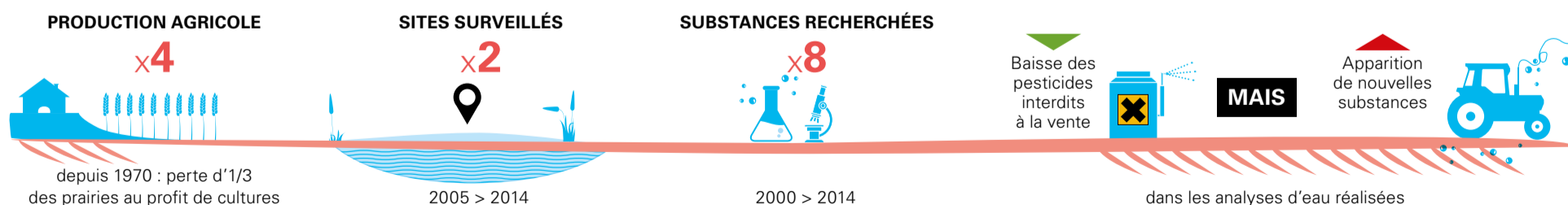


35% des points de surveillance présentent au moins un pesticide en concentration excessive. Les indicateurs de suivi dans les eaux ne montrent aucune baisse de leur présence.

### Et les eaux souterraines ?

Au début des années 80, de nouveaux enjeux liés aux pollutions diffuses agricoles ont émergé tout d'abord vis-à-vis des nitrates puis des pesticides 10 ans plus tard. 30 ans après, ces enjeux restent d'actualité. Même si des progrès ont été réalisés avec une concentration moyenne en nitrates qui a baissé de 15% en 10 ans dans les zones les plus contaminées, ils restent modérés. Là aussi, la mobilisation doit continuer pour atteindre l'objectif de 100% des eaux souterraines en bon état chimique en 2027.

### Des progrès contrastés en prise directe avec l'évolution de l'agriculture pour les eaux souterraines



### LA SURVEILLANCE DES EAUX DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE, C'EST :

- 687 sites de surveillance pour les rivières et 415 pour les eaux souterraines
- 45 ans de suivi pour certains sites de surveillance
- 7 000 à 10 000 prélèvements par an
- 400 paramètres analysés
- 3 à 4 millions de données récoltées par an et mises à disposition sur le système d'information sur l'eau
- Des données essentielles pour établir les bilans de qualité des eaux et des stratégies d'action mais aussi pour connaître l'état de santé des milieux aquatiques, les nouvelles pollutions, l'évolution sur le long terme.

# Échange de bons procédés pour une eau de qualité

La volonté de pérenniser l'agriculture de montagne préexistait bien en amont de ce projet. Protéger la ressource en eau potable dans la plaine du Haut-Rhin était une évidence et l'idée de trouver des solutions durables à ces problèmes identifiés avait germé. «L'appel à projet lancé par l'agence de l'eau fut un véritable bras de levier» nous a confié Henri Stoll, maire de Kaysersberg (68) et 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg.



Henri Stoll : «Un projet global, une volonté politique, pour un aboutissement réussi»

La communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg compte 10 communes autour de la vallée de Lapoutroie, 17 600 habitants et

une quarantaine d'éleveurs laitiers dont la moitié en agriculture bio. La collectivité souhaite conforter cette dynamique en assurant la disponibilité de céréales et de fourrages bio. La plaine du Haut-Rhin, à proximité, recense 18 captages dégradés pour lesquels des actions pérennes doivent être envisagées pour retrouver la qualité de l'eau.

Une idée, une solution : les échanges de bons procédés.

### Un passé

Henri Stoll raconte que «cette idée n'est pas nouvelle. Il y a une dizaine d'années, un agriculteur de montagne constatait son incapacité à produire le fourrage bio dont il avait besoin et parallèlement il stockait les déjections de ses animaux. Il proposa à cinq agriculteurs de la plaine de

produire du fourrage bio en échange d'engrais naturel. Cette entente vécut quelques années puis les choses évoluèrent, l'accord tomba mais l'idée est restée présente à l'esprit des acteurs».

### Le projet

Henri Stoll reconnaît : «l'idée... et l'entente qu'il partage avec les représentants de l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA) contribuèrent largement à l'émergence de ce projet qui sera d'ailleurs délégué à l'organisation». L'étude qui sera lancée vise à renforcer le développement de la filière grandes cultures bio sur la zone à enjeu « eau » en plaine du Haut-Rhin en envisageant la faisabilité de la création d'un site de stockage collectif de céréales, oléoprotéagineux

et fourrages bio locaux en vue de sécuriser et de pérenniser la filière.

«Toutes les conditions sont réunies, des femmes et des hommes politiques qui n'ont pas de craintes, des techniciens compétents et surtout une attitude intelligente qui aboutit à des échanges constructifs. Je reste néanmoins réaliste, pas de hasard ni de magie, l'addition d'intérêts particuliers qui font l'affaire du collectif... On souhaite retrouver la qualité de l'eau tout en pérennisant l'agriculture de montagne pour maintenir des paysages accueillants et favoriser le tourisme régional. Je constate que chaque action est envisagée

dans une totale franchise et avec un respect mutuel de l'ensemble des acteurs. C'est un projet global assis sur une réelle volonté politique, là réside le secret de son aboutissement» conclut Henri Stoll.



### EN SAVOIR PLUS :

Retrouvez l'ensemble des projets lauréats de l'appel à projets «Captages protégés, eau potable préservée» [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

# L'eau pour reprendre le cours de la vie

Depuis 10 années, l'association «Jeunesse et cultures» basée à Epinal (88), évolue dans le domaine de la prévention spécialisée, autrement dit l'aide aux jeunes en décrochage, déscolarisés, «les invisibles» dans les tableaux statistiques. Pour leur remettre le pied à l'étrier, l'association leur propose des chantiers rivière.

À l'origine de ce concept, Sylvain Massenez, chef du service «chantiers éducatifs» de l'association «Jeunesse et cultures», éducateur spécialisé, mais surtout passionné d'environnement, de pêche... des milieux naturels, a su mettre en adéquation deux problématiques, les jeunes en difficultés et l'entretien des cours d'eau. Une aventure humaine avant tout... Il crée le service et le pense comme un outil axé autour du travail à destination des jeunes du département vosgien. Cette évolution permet à l'association de s'ouvrir aux jeunes issus des territoires ruraux.

Les chantiers rivière sont nés d'une collaboration fructueuse avec la fédération de pêche, et plus particulièrement Michel Balay et Christophe Hazemann, respectivement président et directeur de l'entité vosgienne, qui souhaitaient développer la restauration des milieux naturels pour améliorer la qualité piscicole. Ces chantiers peu attractifs pour les entreprises privées (car trop compliqués d'accès) ont trouvé un écho au sein de l'association, et bénéficient

du soutien financier de l'agence de l'eau.

### Des exemples concrets

À Vaxoncourt, sur un bras secondaire de la Moselle reconnu pour son potentiel piscicole, l'association a reconstitué une ripisylve (végétation des bords des cours d'eau) détruite par le piétinement de bovins. Un chantier programmé sur plusieurs années qui a déjà porté ses fruits : plus de piétinements, la végétation a repris ses droits et la population piscicole est en augmentation.

À Igney, l'association a développé un chantier rivière sur deux années pour redonner vie à «la morte du commandant», une annexe de la Moselle qu'il a fallu reconnecter pour permettre la reproduction du brochet.

### Un concept qui marche

Sur le terrain, les jeunes interviennent sur le réseau secondaire, considéré comme non prioritaire mais dont l'importance est prouvée pour optimiser le fonctionnement des cours d'eau principaux. Au-delà des bienfaits constatés et du service

apporté à l'environnement, l'association remplit pleinement sa mission sociale : 40% des jeunes participant aux chantiers rivière ont repris le chemin de la formation et 10% ont débuté un apprentissage. Plus de 1 422 jeunes, encadrés par des personnes qualifiées, sont intervenus dans 71 communes vosgiennes, sur environ 100 kilomètres de cours d'eau depuis 2006. Pour l'année 2016, 128 jeunes participeront aux chantiers (d'une durée moyenne de 15 jours) sur un programme annuel de 34 semaines.

Le projet de l'association est accompagné financièrement sur le volet social par le Fond social Européen, le département des Vosges, la ville d'Epinal, la Région et l'État.

Un bilan positif qui «mérite d'être conforté en termes financiers pour assurer des conditions meilleures de fonctionnement» conclut Sylvain Massenez.

### EN SAVOIR PLUS :

[philippe.russo@eau-rhin-meuse.fr](mailto:philippe.russo@eau-rhin-meuse.fr)



40% des jeunes ayant participé aux chantiers rivière ont repris le chemin de la formation.

# Anticiper

La directive européenne IED relative aux émissions industrielles a été transposée en droit français en 2013. Ce texte réunit en un seul texte l'ex-directive IPPC et sept autres. Son objectif : imposer aux entreprises d'utiliser les meilleures techniques disponibles pour moins polluer. Explications avec Sandrine Arbillot, chargée d'études à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.



Pour chaque branche industrielle ou agricole, les meilleures techniques disponibles sont référencées dans un document de référence.

### RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :

**La directive IED, qu'est-ce que c'est ?**

### SANDRINE ARBILLOT (SA) :

La directive relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention

et à une réduction intégrées de la pollution émise par les installations industrielles ou agricoles. Elle définit pour cela des documents de références (BREF) des meilleures techniques disponibles (MTD) et certains niveaux d'émission à respecter dans toutes les branches industrielles ou agricoles. Ces documents sont rédigés au sein d'un groupe européen

regroupant l'ensemble des acteurs d'une branche concernée.

### (RMI) :

**Quel est l'impact pour les entreprises ?**

### (SA) :

Dès la parution des conclusions sur les MTD, les entreprises doivent en tenir compte et préparer l'évolution

de leurs process ou de leurs pratiques si nécessaire. Lorsqu'elles entrent en vigueur, quatre ans après leur adoption, les normes doivent être respectées. Leur non-respect est sanctionnable par les autorités compétentes. L'Union européenne est régulièrement engagée dans leur révision selon un calendrier qui dépend de l'activité à laquelle elles sont rattachées.

### (RMI) :

**Quel accompagnement est mis en place par l'agence de l'eau ?**

### (SA) :

Nous avons adressé un courrier aux quelque 320 industries concernées par cette directive en leur indiquant qu'une subvention jusqu'à 40 % pouvait être accordée pour la mise en place des meilleures technologies dès lors que la décision d'aide pour la réalisation du projet précède la parution de la norme. Ensuite un accompagnement financier de l'agence de l'eau est encore possible durant la période transitoire de 4 ans entre la publication de la norme technique et son entrée en vigueur mais à niveau

moindre (10 % de subvention puis 5 %). Les projets qui vont au-delà de la norme peuvent toujours être accompagnés par l'agence de l'eau jusqu'à 40 % de subvention.



Plus d'informations sur la fiche dédiée à la norme IED téléchargeable sur [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr), rubrique Entreprises

**EN SAVOIR PLUS :** [sandrine.arbillot@eau-rhin-meuse.fr](mailto:sandrine.arbillot@eau-rhin-meuse.fr)

# L'autosurveillance comme aide à la décision

Obligation réglementaire, l'autosurveillance des réseaux d'assainissement est un sujet technique et complexe dont la mise en œuvre a pris du retard. Il concerne pourtant 500 ouvrages encore non équipés dans le bassin Rhin-Meuse. Une fois mise en place, elle peut permettre à la collectivité de faire des économies non négligeables en optimisant le fonctionnement de son réseau et en lui permettant de cibler ses interventions. Explications avec Nicolas Venandet, chargé d'études eaux pluviales à la direction des politiques d'intervention.

### RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :

**Pourquoi mettre en place un système d'autosurveillance ?**

### NICOLAS VENANDET (NV) :

En premier lieu, c'est obligatoire... La réglementation en matière d'autosurveillance du système de collecte des eaux usées n'est pas récente puisqu'elle date de l'arrêté du 22 décembre 1994, mais son application a pris du retard sur le bassin Rhin-Meuse, comme dans de nombreuses régions. Plus de 500 déversoirs d'orage n'étaient pas encore dotés d'équipements d'autosurveil-

lance en 2015. L'arrêté du 21 juillet 2015 rappelle que les maîtres d'ouvrage ont l'obligation de mettre en place une autosurveillance adaptée sur les déversoirs d'orage de plus de 2 000 équivalents-habitants équipant les réseaux d'assainissement.

### (RMI) :

**En dehors de l'aspect réglementaire, qu'apporte t'elle en plus aux collectivités ?**

(NV) : Cette surveillance constitue une opportunité pour les maîtres d'ouvrage. Elle permet aux collecti-

tivités de mieux connaître le fonctionnement des systèmes d'assainissement et d'intervenir plus rapidement dès qu'un dysfonctionnement est constaté, d'optimiser les investissements à réaliser pour lutter contre la pollution par temps de pluie et d'enrichir leur connaissance patrimoniale pour l'établissement du diagnostic périodique ou permanent de leur système d'assainissement. C'est aussi un outil précieux pour évaluer l'impact des politiques de réduction des déversements par temps de pluie.

L'agence de l'eau apporte une subvention de 70 % pour les études et les travaux d'autosurveillance des réseaux à toutes les collectivités concernées qui en font la demande. Enfin, l'autosurveillance du système d'assainissement est également encouragée par le dispositif de prime de résultat en assainissement collectif. C'est donc le bon moment pour engager une réflexion et choisir le dispositif de mesure le plus adapté

en concertation avec les services de police de l'eau et l'agence de l'eau.

**EN SAVOIR PLUS :** [nicolas.venandet@eau-rhin-meuse.fr](mailto:nicolas.venandet@eau-rhin-meuse.fr)



**Pour aider les différents acteurs impliqués dans la démarche d'autosurveillance, l'agence de l'eau Rhin-Meuse édite un guide réalisé en collaboration avec les directions départementales du territoire, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement du bassin Rhin-Meuse, des organismes de recherche (ENGEES, CEREMA) et des collectivités, mais également des experts nationaux et d'autres agences de l'eau. Ce guide qui décrypte l'ensemble du processus de mise en place de l'autosurveillance, est unique en son genre. Ce guide est disponible en téléchargement**

<http://www.eau-rhin-meuse.fr/un-guide-complet-pour-lautosurveillance-des-reseaux>  
ou sur simple demande à [cdi@eau-rhin-meuse.fr](mailto:cdi@eau-rhin-meuse.fr).

## Actualités

# 3 rendez-vous à ne pas manquer

L'agence de l'eau Rhin-Meuse propose trois temps forts à destination d'une diversité de public. À consulter pour y prendre part ou réserver dès à présent les dates.

## Appel à projets - économiser les ressources en eau potable fragiles

Dépôt des dossiers tout au long de l'année 2016 - Date limite : 31/12/2016

Plus d'une centaine de collectivités du bassin Rhin-Meuse doivent faire face à une ressource en eau potable identifiée comme fragile. Pénuries récurrentes d'eau (sécheresse) ou déficit quantitatif structurel (nappe des grès dans les Vosges) sont les situations les plus fréquentes. Avec cet appel à projets, l'agence de l'eau Rhin-Meuse invite ces collectivités à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. L'agence de l'eau soutiendra financièrement leur projet.

**En matière de réduction des fuites**, l'agence de l'eau pourra accompagner en particulier les travaux de remplacement ou de rénovation des conduites où les pertes sont les plus importantes. Mais l'appel à projets est plus globa-

lement ouvert à la mise en œuvre de toute action contribuant à la réduction des fuites (comptage, sectorisation du réseau, localisation des fuites, reprise de l'étanchéité des réservoirs, optimisation du fonctionnement des tropteins, modulation de pression...).

**En matière de réduction des consommations d'eau potable**, l'appel à projets est ouvert aux opérations visant à optimiser les utilisations publiques de l'eau potable (alimentation des fontaines, arrosage des espaces verts, nettoyage des rues...) ou à mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie ou des dispositifs hydroéconomiques (usages communaux ou chez les particuliers dans le cadre d'opérations groupées).

**EN SAVOIR PLUS :** [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

Espace dédié à l'appel à projets avec liste des collectivités concernées, règlement, dossier de candidature...

## Bureaux d'études : une journée pour échanger

21 juin 2016 - Abbaye des Prémontrés (54)

L'agence de l'eau organise le 21 juin prochain à l'Abbaye des Prémontrés (Pont-à-Mousson) une journée technique à destination des bureaux d'études et partenaires institutionnels. L'objectif de ce rendez-vous est de pouvoir échanger autour des enjeux communs liés à l'eau.

Après une première partie consacrée à la présentation des priorités de l'agence de l'eau et des moyens pour faciliter l'émergence de projets à court terme, la matinée se poursuivra par une table ronde multithématique à l'appui de retours d'expériences ; l'accent sera mis sur l'interactivité et les échanges avec la salle. L'après-midi s'articulera autour d'ateliers thématiques (lutte contre les fuites d'eau, reconquête de la qualité des captages d'eau potable

dégradés, assainissement des collectivités par temps sec et par temps de pluie, renaturation et restauration des milieux naturels...) en privilégiant cas concrets, solutions techniques et outils mis à disposition.

Patricia Mauvieux, directrice des politiques d'intervention à l'agence de l'eau, le précise : « Cette journée est avant tout un temps d'échanges avec, pour objectifs, de mieux comprendre les attentes de chacun, de travailler plus efficacement avec les bureaux d'études, pour mener à bien, conjointement, les projets les plus prioritaires pour l'amélioration de la qualité de l'eau ». Le rendez-vous est pris.

**EN SAVOIR PLUS ET INSCRIPTIONS :** [helene.pontoire@eau-rhin-meuse.fr](mailto:helene.pontoire@eau-rhin-meuse.fr)

## Ville et Eau. Aménager les territoires de demain

6 et 7 octobre 2016 - Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg et l'agence de l'eau Rhin-Meuse, organisateurs, souhaitent faire de ce colloque un lieu de partage d'expériences et d'échanges. Des solutions concrètes favorisant un aménagement urbain et péri-urbain au service d'une meilleure gestion de l'eau et du développement de la nature en ville seront présentés. Face aux enjeux de la COP 21, des exigences en matière de préservation de l'environnement et de biodiversité, de l'amélioration du cadre de vie, les modèles urbains et les infrastructures de gestion de l'eau en ville doivent désormais être pensés en cohérence.

Une multiplicité d'acteurs a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de cette approche : élus, aménageurs, urbanistes, bailleurs sociaux, bureaux d'études, architectes, services de l'Etat... C'est pour les sensibiliser et répondre à leurs

préoccupations, que les organisateurs ont conçu cet événement autour de parcours fléchés sous forme d'ateliers (appuyés par des témoignages divers) et des visites « terrain » facilitant l'appropriation des différents enjeux. Deux tables rondes viendront compléter le dispositif. Elles offriront une vision transversale de l'ensemble des problématiques.

Les thèmes abordés porteront plus particulièrement sur la gestion alternative des eaux pluviales, le développement de la biodiversité, le rôle des aménagements écologiques et leurs enjeux environnementaux, la gestion et l'entretien des espaces, le développement d'une agriculture péri-urbaine...

Un rendez-vous incontournable !

**EN SAVOIR PLUS ET INSCRIPTIONS :** [helene.pontoire@eau-rhin-meuse.fr](mailto:helene.pontoire@eau-rhin-meuse.fr)

# Vient de paraître

## → GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES : RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE



Illustrée par de nombreux exemples de collectivités, cette plaquette présente les grands principes et la méthodologie de mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales. Elle décrit également les avantages à retirer de cette démarche : prévention des débordements de réseau, maîtrise des dépenses, valorisation du cadre de vie... L'agence de l'eau souhaite ainsi faire connaître et valoriser ces investissements qu'elle accompagne financièrement.

*Gestion intégrée des eaux pluviales. Pourquoi ? Comment ? Agence de l'eau Rhin - 8 pages - 12/2015*

## → GUIDE POUR LE RÉEMPLOI DES SOLS EN PLACE



Dans un contexte d'économie durable et de recyclage des matériaux, les acteurs de l'eau et de l'assainissement du bassin Rhin-Meuse ont élaboré un guide destiné à orienter les collectivités et professionnels qui souhaitent mettre en œuvre le réemploi des sols en place dans le cadre de leurs projets d'eau potable et d'assainissement. Retrouvez dans ce guide les 10 étapes d'un projet d'assainissement avec description du rôle joué par les différents acteurs pour faire du réemploi des matériaux une réussite.

*Guide pour le réemploi des sols en place. Canaliseurs de France, Cerema, Agence de l'eau Rhin-Meuse - 4 pages - 12/2015*

## → RAPPORT ANNUEL DU MAIRE, L'AGENCE DE L'EAU COMMUNIQUE SA NOTE D'INFORMATION



Comme le prévoit la loi, l'agence de l'eau a adressé aux communes et collectivités une note qui doit être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. L'abonné pourra ainsi disposer d'informations sur l'utilisation, par l'agence de l'eau, des redevances perçues via la facture de l'eau et découvrir concrètement les actions menées pour protéger la qualité des ressources en eau.

*Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public et de l'assainissement - 4 pages - 03/2016*

## → CONNAÎTRE LES DÉBITS DE RIVIÈRES DÉPOURVUES DE STATION DE MESURES



Ce nouveau numéro de la collection « Comprendre pour agir » de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) dresse le bilan des méthodes d'extrapolation utilisées par les hydrologues pour estimer le débit d'une rivière lorsqu'il n'y a pas de station de mesures permanentes. Peut-on pallier à l'absence de stations de mesure hydrométrique ? Quels sont les paramètres et incertitudes à prendre en compte ? Cette synthèse propose de faire le point et fournit des recommandations en s'appuyant sur l'utilisation de la modélisation du fonctionnement du bassin versant.

*Connaître les débits de rivières : quelles méthodes d'extrapolation lorsqu'il n'existe pas de station de mesures permanentes. Office national de l'eau et des milieux aquatiques - 28 pages - 12/2015*

## → LES TÊTES DE BASSIN VERSANT, UN ENJEU ESSENTIEL POUR LA RESSOURCE EN EAU



L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) publie les actes du colloque « Têtes de bassin - Comment concilier les enjeux sur ces territoires hors du commun ? » qui s'est tenu en mars 2015 à Paris. Ce séminaire a permis de mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides en têtes de bassins versants à travers des exemples de projets de territoires. Cette rencontre a mis en avant les intérêts écologiques, économiques et sociaux liés aux services rendus par ces hydrosystèmes.

*Les têtes de bassin versant, un enjeu essentiel pour la ressource en eau - Office national de l'eau et des milieux aquatiques - 6 pages - 12/2015*

## → SYNTHÈSE 2016 DES DONNÉES SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES



Ce recueil d'une soixantaine de pages dresse un panorama concis de la situation de l'eau et des milieux aquatiques à travers une sélection de données synthétiques, couvrant la plupart des enjeux du secteur de l'eau. Les informations présentées permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les enjeux liés à la ressource en eau, la qualité de l'eau, la biodiversité, les eaux usées, les pollutions diffuses, l'économie de l'eau et la perception des français sur la situation actuelle.

La synthèse est en ligne sur le site du service statistique du ministère de l'Environnement. Toutes les données présentées sont téléchargeables sous format Excel pour faciliter leur réutilisation.

*Repères. L'eau et les milieux aquatiques. Chiffres clés. Edition 2016. Commissariat général au développement durable - 60 pages - 02/2016*

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

